

Déclaration sous serment V12

Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

Mer 2023-01-25 08:09

À :Raynald Bélanger <belangerraynald@bell.net>

1

📎 1 pièces jointes (45 ko)

Déclaration sous serment du dernier Membre V12.docx;

Cent fois sur le métier...

Déclaration de 10 p.
dans l'Action collective

Re: Prix François Saillant - Comité Sauvons Mena'sen

2

Raynald Bélanger <belangerraynald@bell.net>

Sam 2023-04-22 09:20

À :Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

Bravo et merci beaucoup pour le suivi.

Bonne journée,

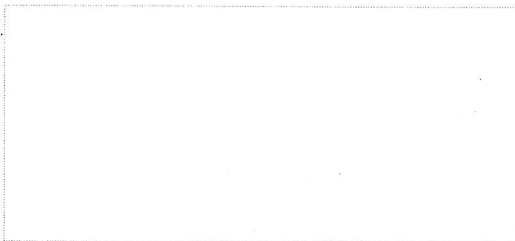
Raynald B.

Envoyé de mon iPad

Le 22 avr. 2023 à 08:55, Louis Fortier <louis@louisfortier.com> a écrit :

Mieux expliqué!

<https://caissesolidaire.coop/le-comite-sauvons-menasen-recoit-le-prix-francois-saillant-pour-sa-mobilisation-exceptionnelle-en-faveur-des-locataires-dosbl/>



Le Comité Sauvons
Mena'Sen reçoit le prix
François-Saillant pour sa
mobilisation exceptionnelle
en faveur des locataires
d'OSBL - Caisse d'économie
solidaire Desjardins

caissesolidaire.coop

Dossier du Faubourg Mena'sen

3

Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

Dim 2023-11-12 13:48

À :Raynald Bélanger <belangerraynald@bell.net>

📎 3 pièces jointes (774 ko)

Faubourg Mena'sen - Aperçu Cheminement procédural 2023-09-13 V3.pdf; Une autre bonne nouvelle Faubourg Mena'sen 2023-08-08-2.pdf; Faubourg Menasen Demande autorisation action collective V7 2022-09-30 Amendée 2023-08-14.pdf;

Bonjour Monsieur Bélanger,

Dans le dossier cité en rubrique, comme convenu, je donne suite à notre conversation téléphonique d'aujourd'hui.

Vous trouverez ci-joint copie des documents suivants :

- 1- Demande d'autorisation pour exercer une action collective modifiée;
- 2- Aperçu du cheminement procédural; et
- 3- Communiqué de presse daté du 8 août 2023.

Tous les documents se rapportant à ce dossier sont accessibles sur le site du Registre des actions collectives à l'adresse <https://www.registredesactionscollectives.quebec/fr/Consulter/RecherchePublique>

Consulter le registre

Registre des actions collectives

www.registredesactionscollectives.quebec

Il suffit de taper les mots-clés "Johanne Proulx".

Pour toute question concernant le présent courriel, n'hésitez pas à me contacter par courriel à l'adresse louis@louisfortier.com ou par téléphone au numéro (819) 572-2146.

Prière d'accuser réception du présent courriel.

Bonne lecture et au plaisir!

4

Louis Fortier

Louis Fortier

Avocat, traducteur agréé (OTTIAQ et ATA) et administrateur agréé (OAAQ)

Louis Fortier

& Associés inc.

Traduction juridique



Louis Fortier, jurilinguiste

Avocat (Barreau du Québec) et traducteur agréé (OTTIAQ et ATA)

Louis Fortier & Associés inc. – Traduction juridique

1075, rue Rostand, bureau 1

Sherbrooke (Québec)

CANADA

J1J 4P3

Tél. : (819) 829-0800

Cell. : (819) 572-2146

Sans frais : 1-866-281-1961

Télec. : (819) 829-0729

Courriel : louis@louisfortier.com

Site Web : www.louisfortier.com

Avis concernant la confidentialité

Veuillez noter que, sauf avis contraire du destinataire ou circonstance particulière, le courrier électronique est considéré par l'expéditeur comme un moyen acceptable de communication, au même titre que le courrier ordinaire. Le présent message électronique peut renfermer des renseignements privilégiés et confidentiels relevant du secret professionnel de l'avocat ou du traducteur agréé. Si vous ou votre employeur n'acceptez pas la transmission par courrier électronique de messages contenant de tels renseignements, veuillez en aviser l'expéditeur immédiatement. Ce message est destiné uniquement au(x) destinataire(s) susmentionné(s). Il est formellement interdit de divulguer, de copier ou par ailleurs diffuser la présente communication. Si vous avez reçu ce courriel par erreur (ou si vous n'êtes pas la personne chargée de transmettre le message au destinataire), veuillez en aviser l'expéditeur immédiatement et effacer l'original, sans le lire, en tirer de copie, en dévoiler le contenu, le transmettre à quiconque ni prendre quelque mesure fondée sur celui-ci. Tout avis, toute conclusion ou tout autre renseignement renfermé dans ce message et qui n'est pas rattaché aux activités officielles de Louis Fortier & Associés inc. ne saurait être considéré comme fourni ou approuvé par cette dernière.

Notice regarding Confidentiality

Please note that, save notice to the contrary by the recipient or barring special circumstances, the use of E-mail is considered by the sender to be an adequate means of communication, to the same extent as regular mail. Confidential information protected by solicitor or certified translator privilege may be contained in this message. Please advise immediately if you or your employer do not consent to the use of Internet E-mail for the communication of messages of this kind. This message is intended only for the above-named recipient(s).

Faubourg Mena'sen - Ébauche de document d'aide financière

Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

Mar 2024-04-09 10:19

À :Raynald Bélanger <belangerraynald@bell.net>

 1 pièces jointes (5 Mo)

Faubourg Menasen Financement 2024-04-05 V25.pdf;

Bonjour Monsieur Bélanger,

Voici la V25.

Comme d'habitude, vos commentaires seraient grandement appréciés.

Bonne lecture et au plaisir!

Louis Fortier



Dossier du Faubourg Mena'sen

Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

Jeu 2024-04-25 13:21

À :Raynald Bélanger <belangerraynald@bell.net>

 3 pièces jointes (628 ko)

Faubourg Menasen Demande autorisation Action derivée 2024-04-25.docx; DII Action collective 2024-04-25 V6.docx; Comparison-75.pdf;

Bonjour Monsieur Bélanger,

J'espère que vous vous portez bien.

Comme convenu, voici les fichiers en format Word des projets d'Action collective et d'Action dérivée que j'ai l'intention de déposer demain ainsi qu'un fichier comparatif en format PDF.

Vos commentaires seraient appréciés.

Merci beaucoup et bonne lecture!

Louis

NOTIFICATION PAR COURRIEL | C.Q. 450-17-0099099-244 | RAYNALD BÉLANGER
c. MICHEL FORTIN ET ALS. | AVIS DE SUBSTITUTION DE PROCUREURS | N/D
7885-1

Marie-Josée Guilbert <mjguilbert@bernierfournier.com>

Mar 2024-05-21 14:54

À :yannick.crack@groupepcj.ca <yannick.crack@groupepcj.ca>;marie-helene.leveillee@justice.gouv.qc.ca <marie-helene.leveillee@justice.gouv.qc.ca>;Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

Cc :Me Marco Morin <mmorin@bernierfournier.com>

📎 1 pièces jointes (124 ko)

Avis de substitution de procureurs.pdf;

*** S'il-vous-plaît, veuillez nous confirmer la réception de ce courriel. ***

NOTIFICATION

BORDEREAU D'ENVOI PAR COURRIEL

(Conformément à l'article 134 C.p.c.)

DATE : 21 mai 2024

EXPÉDITEUR :

Nom : **Me Marco Morin**

Compagnie : **BERNIER FOURNIER INC.**

Adresse : 651, rue Lindsay, Drummondville (Québec) J2B 1J1

Téléphone : (819) 475-5122

Courriel : mmorin@bernierfournier.com

N/D : 7885-1 (MM)

DESTINATAIRES :

Avocats de l'acheteur – Mis en cause

Nom : **Me Yannick Crack**

Compagnie : **TERRIEN COUTURE JOLICOEUR, s.e.n.c.r.l., LLP**

Adresse : 2207 rue King Ouest, Bureau 310, Sherbrooke (Québec) J1J 2G2

Courriel : yannick.crack@groupepcj.ca

Avocats du Registraire – Mis en cause

Nom : **Me Marie-Hélène Léveillé**

Compagnie : **BERNARD, ROY (JUSTICE QUÉBEC)**

Adresse : 1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00, Montréal (Québec) H2Y 1B6

Courriel : marie-helene.veillee@justice.gouv.qc.ca

Avocats de la Personne intéressée

8

Nom : Me Louis Fortier

Compagnie : Louis Fortier & Associés inc.

Adresse : 1075, rue Rostand, bureau 1, Sherbrooke (Québec) J1J 4P3

Courriel : louis@louisfortier.com

NATURE DES DOCUMENTS TRANSMIS : Avis du demandeur de substitution d'avocats selon l'article 192, al. 3 C.p.c.

NOM DES PARTIES : RAYNALD BÉLANGER

Demandeur

c.

**MICHELFORTIN
RENÉ ST-AMANT
JOCELYN MORISSETTE
PATRICK FORTIN
SERGE DUBOIS**

Défendeurs

9254-1556 QUÉBEC

Acheteur - Mis en cause

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Registraire – Mis en cause

ASSOCIATION SAUVONS MENA'SEN

Personne intéressée

NUMÉRO DE DOSSIER À LA COUR : C.Q. 450-17-0099099-244

NOMBRE DE PAGES DES DOCUMENTS TRANSMIS : 4

LA PRÉSENTE TRANSMISSION CONSTITUE UNE NOTIFICATION AU SENS DE L'ARTICLE 134 DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE DU QUÉBEC.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SHERBROOKE

No. : 450-17-0099099-244

CODE : BR 1252

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)

RAYNALD BÉLANGER

Demandeur

c.

MICHEL FORTIN
RENÉ ST-AMANT
JOCELYN MORISSETTE
PATRICK FORTIN
SERGE DUBOIS

Défendeurs

9254-1556 QUÉBEC INC.

Acheteur - Mis en cause

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Registraire - Mis en cause

ASSOCIATION SAUVONS MENA'SEN

Personne intéressée

AVIS DU DEMANDEUR DE SUBSTITUTION
D'AVOCATS SELON L'ARTICLE 192 al. 3 C.p.c.

Destinataires :

Me Yannick Crack
Me Éric Bourassa
THERRIEN COUTURE JOLICOEUR,
s.e.n.c.r.l., LLP
2207 rue King Ouest, Bureau 310
Sherbrooke (Québec) J1J 2G2

Avocats de l'acheteur - Mis en cause

Me Louis Fortier, trad. a., adm. a.
LOUIS FORTIER & ASSOCIÉS INC.
1075, rue Rostand, bureau 1, Sherbrooke
(Québec) J1J 4P3

Avocat de la Personne intéressée

Me Marie-Hélène Léveillé
Me Maryse Ali
BERNARD, ROY (JUSTICE QUÉBEC)
1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Avocats du Registraire - Mis en cause

9

10

PRENEZ AVIS que l'étude Bernier Fournier inc., est substituée à Me Louis Fortier à titre d'avocats du demandeur, Monsieur Raynald Bélanger.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Drummondville, le 21 mai 2024

BERNIER FOURNIER INC.

Me Marco Morin

BERNIER FOURNIER INC.

Nouvel avocat du demandeur

651, rue Lindsay

Drummondville (Québec) J2B 1J1

Téléphone : 819 475-5122

Télécopieur : 819 474-5395

mmorin@bernierfournier.com

Notre référence : 7885-1

11

N/D : 7885-1 (MM)
CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE SHERBROOKE COUR SUPÉRIEURE (Chambre civile) C.Q. : 450-17-0099099-244
RAYNALD BÉLANGER Demandeur c. MICHEL FORTIN RENÉ ST-AMANT JOCELYN MORISSETTE PATRICK FORTIN SERGE DUBOIS Défendeurs 9254-1556 QUÉBEC Acheteur - Mis en cause PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC Registraire – Mis en cause ASSOCIATION SAUVONS MENA'SEN Personne intéressée
AVIS DU DEMANDEUR DE SUBSTITUTION D'AVOCATS SELON L'ARTICLE 192 al. 3 C.p.c.
☐ ORIGINAL ☐ Copie pour la partie demanderesse ☐ Copie pour la partie défenderesse

BR 1252
Me Marco Morin
BERNIER FOURNIER INC.
651, rue Lindsay
Drummondville (Québec) J2B 1J1
Téléphone : 819 475-5122
Télécopieur : 819 474-5395
mmorin@bernierfournier.com
www.bernierfournieravocats.com

Raynald Bélanger c. Michel Fortin et als. (N/D: 7885-1)

Marie-Josée Guilbert <mjguilbert@bernierfournier.com>

Mar 2024-05-21 16:57

À :Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

Cc :Me Marco Morin <:mmorin@bernierfournier.com>

13

📎 1 pièces jointes (157 ko)

Lettre Me Louis Fortier - 21 mai 2024.pdf;

Me Fortier,

Merci de prendre connaissance de la correspondance de Me Marco Morin ci-jointe.

Cordialement,

Marie Josée Guilbert
Adjointe juridique

651, rue Lindsay
Drummondville (QC) J2B
1J1

Ligne directe : 819-857-
4291
T : 819-475-5122 poste
307
F : 819-474-5395



[www.bernierfournieravocats.com]



AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ Ce message est confidentiel. S'il ne vous est pas destiné, veuillez en aviser l'émetteur immédiatement et le détruire intégralement. **Au destinataire:** Nous considérons que l'utilisation du courrier électronique assure une protection de la confidentialité de l'information. Si vous préférez un moyen de communication plus sécuritaire, veuillez nous en aviser. **PRENEZ NOTE** que notre filtre anti-pourriel peut empêcher la connaissance d'un courriel légitime et être détruit. Afin d'éviter cette situation, veuillez vous assurer auprès du destinataire qu'il a bien reçu ce courriel.

CONFIDENTIALITY WARNING This e-mail is confidential. If you are not the intended recipient, please notify us immediately and delete it in its entirety. **To the intended recipient:** We consider that sending an e-mail message does provide confidentiality protection. Should you prefer a more secure mode of communication, please notify us. **PLEASE NOTE:** Our Anti-Spam/Virus firewall sometimes eliminates legitimate e-mail from our clients. If your e-mail contains important instructions, please ensure that we acknowledge receipt of this e-mail.

Drummondville, le 21 mai 2024

PAR COURRIEL

Me Louis Fortier
LOUIS FORTIER & ASSOCIÉS INC.
1075, rue Rostand, bureau 1
Sherbrooke (Québec) J1J 4P3

Objet: Raynald Bélanger c. Michel Fortin et als.
N/D : 7885-1

Me Fortier,

La présente a pour but de vous informer que je représente désormais Monsieur Raynald Bélanger et que c'est à ce sujet que je vous écris. Je vous ai d'ailleurs notifié un avis de substitution de procureur à cet effet.

Monsieur Bélanger était disposé à vous supporter moralement dans vos démarches concernant une demande d'autorisation d'une action dérivée. Il vous avait clairement avisé qu'il ne voulait pas que son nom apparaisse à quelque endroit que ce soit.

Le 25 avril 2024, vous lui avez transmis une copie d'une procédure judiciaire. À plusieurs reprises, il a tenté de vous contacter, le tout sans succès. Clairement, vous n'avez pas respecté ses demandes. Pire encore, vous ne lui avez pas donné la chance réellement de vous faire part de ses commentaires.

Monsieur Bélanger ne vous a jamais mandaté d'agir ainsi alors qu'il n'a jamais été votre client. Il a appris vos démarches suite à la lecture d'un article publié dans le journal la Tribune.

En conséquence, il vous est formellement interdit de communiquer directement ou indirectement avec Monsieur Bélanger qui ne désire pas discuter avec vous.

À défaut par vous de respecter cette consigne provenant directement de Monsieur Bélanger, nous devons prendre les moyens appropriés dans les circonstances.

Comme vous le savez, à titre de nouvel avocat de Monsieur Bélanger, vous devez me remettre l'ensemble des pièces du dossier.

Nous vous prions de recevoir, cher confrère, nos salutations distinguées.

15

BERNIER FOURNIER INC.



Me Marco Morin

Ligne directe : (819) 475-5122, poste 209
mmorin@bernierfournier.com

MM/mjg



16

Accueil

Domaines
d'exercice

Droit et
justice
militaire

Profil

Nous
joindre

819-
795-
4545



Profil

**Marco
Morin,
vos
avocats
à
l'écoute
de
votre
cause**

Bernier Fournier ?

Marco Morin est né à Arthabaska en 1961. Il y fait d'ailleurs ses études primaire et secondaire. Par passion, il décide ensuite de se diriger vers Sherbrooke afin de compléter un baccalauréat en droit. Il obtient ce dernier en 1987. Il complète sa formation universitaire par un stage qu'il effectua au cabinet Moisan Bellavance et associés, à Arthabaska en 1988. C'est durant cette même année qu'il est admis à L'École du Barreau du Québec et qu'il y décroche une certification à titre de professionnel du droit.

Son entrée sur le marché du travail se fait au sein du cabinet Moisan Bellavance et associés. Peu de temps après, Me Morin décide de se concentrer sur un nouveau poste, à savoir, celui de substitut du procureur de la couronne à Trois-Rivières. Un an plus tard, Me Morin s'inscrit dans les Forces armées canadiennes afin d'y exercer des fonctions juridiques, d'où son expérience accrue en droit militaire. Finalement, après quelques années de service, Me Morin obtient sa libération au grade de lieutenant-colonel.

Il se concentre désormais et à ce jour à la pratique du droit généraliste, et ce, à sa propre étude d'avocats située dans la région de Victoriaville. Membre actif de la communauté de Victoriaville, Me Marco Morin a été président de la Société d'Arthrite de la région et président du comité de la Maison Wilfrid-Laurier.

Avec le cabinet de Me Morin, vous bénéficierez donc d'une équipe complice aux aguets de vos besoins. Sans prétention, ouvert d'esprit et discret, il est le meilleur en région pour défendre votre cause et vous conseiller.

CONTACTEZ-NOUS



**MARCO MORIN
ET ASSOCIÉS
AVOCATS**

Action dérivée

Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

Mar 2024-05-21 15:12

À :Raynald Bélanger <belangerraynald@bell.net>

Bonjour Monsieur Bélanger,

SVP me téléphoner au (819) 572-2146.

Merci!

Louis Fortier

+ Message dans la boîte vocale

18

Urgence pour Mena'sen!

19

CMercier <mercierc@videotron.ca>

Mer 2024-05-22 20:23

À :Marilyne.Berard-Fontaine@sherbrooke.ca <Marilyne.Berard-Fontaine@sherbrooke.ca>

Cc :Danyel Bouffard <danyelbouffard@gmail.com>;Madeleine Brochu <madbrochu@yahoo.ca>;Louis Fortier <louis@louisfortier.com>;France Lacasse <france-lacasse@hotmail.com>;Johanne Proulx <joulx@hotmail.com>

Bonjour Mme Maryline

Il arrive un développement très bizarre et inquiétant dans le dossier Mena'sen. On vient d'apprendre que le «membre» à l'origine de la demande d'action dérivée en vue du rétablissement de «l'état OBNL» de Mena'sen, M, Raynald Bélanger, vient de donner son congé à l'avocat Louis Fortier, qui porte le dossier depuis 2 ans, et a préparé la poursuite en action dérivée.

Je joins la lettre envoyée par le nouveau procureur de M. Bélanger, qui se comporte en «police militaire», suivant sans doute son expérience acquise dans les forces armées. (Voir le CV de Me Marco Morin permet de comprendre mon allusion...<https://maitremarcomorin.ca/profil>)

Mais le plus préoccupant est le comportement de M. Bélanger qui, selon les dires de Me Fortier, a été parfaitement informé des bases procédurales par lesquelles le dépôt de la demande d'autorisation en son nom devait être rédigées, et ne lui a jamais exprimé les motifs de son désaccord avec l'utilisation de son nom et de son témoignage.

Nous nous interrogeons bien sûr sur les sources et motifs de ce revirement et surtout sur la façon dont il se fait. Qu'aucune communication de M. Bélanger avec Me Fortier avant ce revirement n'ait été faite laisse très songeur, et le ton de la lettre de son nouvel avocat indique une prise en main de la poursuite qui n'incite pas à la collaboration entre les «parties demanderesses», dont l'association Mena'sen et Mme Proulx qui sont toujours au dossier.

Je me permets de vous demander de communiquer en urgence cette information à Mme Beaudin, et de voir avec elle et vos collaborateurs si des conseillers juridiques de la Ville pourraient nous aider, surtout notre avocat Louis Fortier, à y voir plus clair et préparer une riposte appropriée... Vous comprendrez que Me Fortier reçoit ce revirement comme une manoeuvre visant à le déstabiliser et même à saper toute notre démarche, en collusion possible avec les défenseurs. Mais on vise avant tout à savoir et comprendre avant de juger.

Nous tentons également de contacter Mme Dauphinais, qui a été présente et active dès le début de cette saga, pour avoir son point de vue et bénéficier de son éventuelle intervention.

Merci de votre attention

Clément Mercier

TR: Urgence pour Mena'sen!

20

Johanne Proulx <joulx@hotmail.com>

Jeu 2024-05-23 07:09

À :Hélène Dauphinais <helene.dauphinais@sherbrooke.ca>

Cc :Clément Mercier <mercierc@videotron.ca>;Danyel Bouffard <danyelbouffard@gmail.com>;CFM - BROCHU Madeleine <madbrochu@yahoo.ca>;CFM - LACASSE France <france-lacasse@hotmail.com>;Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

📎 1 pièces jointes (153 ko)

Lettre Me Louis Fortier - 21 mai 2024.pdf;

Bonjour madame Dauphinais,

En fin d'après-midi hier, je vous laissais un message bref, vous invitant à joindre Clément Mercier (819-829-8277) membre très actif de notre Comité, pour de plus amples informations en lien avec ma démarche.

Notre toute petite équipe est sous le choc et nous sommes en quête d'appui et de référence pour soutenir, entre autres, notre avocat Me Louis Fortier.

En copie, je vous joins une lettre de Me Marco Morin ainsi qu'un écrit adressé à madame Maryline Bérard-Fontaine,

Merci de votre diligente attention depuis les tout débuts de notre lutte pour récupérer nos droits et privilèges en tant qu'OBNL. N'hésitez pas à me joindre également.

Johanne Proulx
819-620-5515

De : CMercier <mercierc@videotron.ca>

Envoyé : 22 mai 2024 20:23

À : Marilyne.Berard-Fontaine@sherbrooke.ca

Cc : Danyel Bouffard <danyelbouffard@gmail.com>; Madeleine Brochu <madbrochu@yahoo.ca>; Louis Fortier <louis@louisfortier.com>; France Lacasse <france-lacasse@hotmail.com>; Johanne Proulx <joulx@hotmail.com>

Objet : Urgence pour Mena'sen!

Bonjour Mme Maryline

Il arrive un développement très bizarre et inquiétant dans le dossier Mena'sen. On vient d'apprendre que le «membre» à l'origine de la demande d'action dérivée en vue du rétablissement de «l'état OBNL» de Mena'sen, M, Raynald Bélanger, vient de donner son congé à l'avocat Louis Fortier, qui porte le dossier depuis 2 ans, et a préparé la poursuite en action dérivée.

Je joins la lettre envoyée par le nouveau procureur de M. Bélanger, qui se comporte en

Projet de Lettre pour Monsieur Bélanger

Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

Jeu 2024-05-23 13:30

À :Hélène Dauphinais <helene.dauphinais@sherbrooke.ca>

 1 pièces jointes (21 ko)

Lettre Raynald Bélanger 2024-05-23.docx;

(21)

Sherbrooke (Québec), le 23 mai 2024

M^e Louis Fortier, trad. a., adm. a.
Louis Fortier & Associés inc.
1075, rue Rostand, bureau 1
Sherbrooke (Québec)
J1J 4P3

*projet de lettre
que Raymond Bélanger
a refusé de signer*

22

Objet : Dossier du Faubourg Mena'sen – Action dérivée – Malentendu

Cher M^e Fortier,

Il semble qu'il y ait eu un regrettable malentendu.

Dans le dossier de l'action collective concernant le Faubourg Mena'sen, j'ai accepté dès juillet 2022, à titre d'ancien membre, d'agir comme témoin et même de signer une déclaration sous serment circonstanciée.

Depuis nos premiers contacts en juillet 2022, j'ai toujours été entièrement satisfait de notre collaboration et des explications que vous m'avez données.

Après l'obtention du jugement d'autorisation de l'action collective en dommages-intérêts en janvier 2024, j'avais bel et bien accepté d'agir en qualité de demandeur dans le cadre de l'action dérivée.

Vous m'aviez d'ailleurs transmis copie de l'action collective et de l'action dérivée avant de les déposer.

Toutefois, depuis le vendredi 10 mai 2024, mon nom circule dans les médias locaux en lien avec l'action dérivée.

Je ne pensais pas que cette situation allait me stresser autant jusqu'à m'en faire perdre le sommeil.

Je crains d'être poursuivi en dommages-intérêts pour atteinte à la réputation par les défenseurs et les acheteurs-mis en cause.

Dans le dossier du Faubourg Mena'sen, compte tenu de tout le travail que vous avez accompli, de toute l'énergie que vous avez déployée et de tout le temps que vous avez consacré depuis mai 2022, et ce, presque entièrement à vos frais, jamais je n'ai souhaité vous remplacer comme avocat me représentant et encore moins confier le dossier de l'action dérivée à un autre avocat.

C'est plutôt moi qui souhaite simplement être remplacé comme demandeur dans l'action dérivée.

23

L'avis de substitution de procureur et la lettre que M^e Marco Morin, du cabinet d'avocats Bernier Fournier, vous a transmis ne correspondent ni aux souhaits que je lui ai exprimés ni aux instructions que je lui ai données.

Par conséquent, pourriez-vous faire le nécessaire pour me remplacer en tant que demandeur dans l'action dérivée.

Je confirme n'avoir jamais demandé à M^e Marco Morin de vous envoyer un avis de substitution de procureur et de vous demander de lui transmettre mon dossier.

Je demande à M^e Marco Morin, à qui j'envoie une copie conforme du présent courriel, de faire le nécessaire pour annuler l'avis de substitution de procureur et de ne plus communiquer avec moi.

Je confirme n'avoir jamais donné à M^e Marco Morin le mandat de me représenter à titre de demandeur dans le cadre de l'action dérivée.

Quoi qu'il en soit je révoque tout mandat que je pourrais lui avoir donné.

Enfin, je confirme que je maintiens ma participation, en tant que témoin seulement, dans le cadre de l'action collective et de l'action dérivée.

Je m'excuse sincèrement pour les inconvénients que les démarches de M^e Marco Morin auraient pu causer à vous-même et aux membres du Comité Sauvons Mena'sen.

Pour toute question concernant la présente lettre, n'hésitez pas à me contacter par courriel ou par téléphone.

En espérant que les explications qui précèdent soient claires, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,

Raynald Bélanger

c.c. : M^e Marco Morin, Bernier Fournier, avocats

TR: Lettre pour Me Fortier

Me Marco Morin <mmorin@bernierfournier.com>

Jeu 2024-05-23 21:22

À : Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

Cc : Raynald Bélanger <belangerraynald@bell.net>

29

1 pièces jointes (153 ko)

Lettre Me Louis Fortier - 21 mai 2024.pdf;

SANS PRÉJUDICE

Bonjour Me Fortier,

Le mardi, 21 mai 2024, je vous ai notifié un avis de substitution d'avocat dans le dossier de M. Bélanger. Ce qui veut dire que je suis maintenant l'avocat de M. Bélanger. *FAUX*

À cette même date, je vous ai transmis une lettre par courriel vous interdisant de communiquer directement ou indirectement avec mon client, le tout suivant ces instructions.

Pour rappel, vous pourrez relire cette lettre en pièce jointe.

Or mon client m'informe que Mme Dauphinais communique avec lui afin de l'inciter à vous transmettre un courriel vous mandatant à nouveau à titre d'avocat. Vous pourrez prendre connaissance du courriel ci-bas.

Vous comprendrez que je ne tiens pas pour acquis que les propos de Mme Dauphinais sont véridiques.

*Manipulé par M^e Serge Dubois
ou simplement stupide?*

Par contre, à défaut par vous de me confirmer d'ici au plus tard le vendredi 24 mai 2024 que celle-ci n'agit pas avec votre collaboration et de démentir cette information, je devrai m'adresser au Syndic du Barreau afin de le saisir de cette situation.

De plus, je vous rappelle que ma correspondance du 21 mai 2024 vous demandait de me transmettre le dossier comme il est de votre obligation de le faire. Je n'ai reçu aucun commentaire de votre part à ce sujet.

Vous savez qu'un protocole de l'instance doit être préparé. Sans le dossier et les pièces, il est très difficile pour moi de préparer le protocole.

Vous comprendrez qu'à défaut par vous de me remettre le dossier ou de convenir avec moi des modalités de la remise du dossier d'ici au plus tard vendredi le 24 mai 2024 à 16 h, j'en conclurai que vous n'avez pas l'intention de collaborer. Je devrai donc prendre les mesures qui s'imposent dans les circonstances.

Cordialement,

Me Marco Morin

Avocat

651, rue Lindsay
Drummondville (QC) J2B 1J1

Ligne directe : 819-850-4987
T : 819-475-5122 poste 209
F : 819-474-5395

25



[www.bernierfournieravocats.com]



De : Raynald Bélanger <belangerraynald@bell.net>

Envoyé : 23 mai 2024 15:50

À : Me Marco Morin <mmorin@bernierfournier.com>

Objet : Fwd: Lettre pour Me Fortier

Bonjour Me Morin,

Ce matin, Mme Hélène Dauphinais, conseillère municipale dans le district du Faubourg Menas'en à la ville de Sherbrooke et impliquée dans le dossier a communiqué avec moi par téléphone.

Le but était de m'informer que Me Fortier était d'accord pour me désengager comme demandeur de l'action dérivée prétextant qu'il pourrait éventuellement trouver un autre demandeur. Finalement, à cet effet, cet après-midi elle me faisait parvenir ce courriel auquel je ne souscrit aucunement. Certains passages ne correspondent pas du tout à la réalité.

Bonne journée,

Raynald Bélanger

Envoyé de mon iPad

Début du message transféré :

De: Hélène Dauphinais <hdauphin@icloud.com>

Date: 23 mai 2024 à 13:53:46 HAE

À: belangerraynald@bell.net

Objet: Lettre pour Me Fortier

Sherbrooke (Québec), le 23 mai 2024

M^e Louis Fortier, trad. a., adm. a.

Louis Fortier & Associés inc.

1075, rue Rostand, bureau 1

Sherbrooke (Québec)

J1J 4P3

Objet : Dossier du Faubourg Mena'sen – Action dérivée – Malentendu

26

Bonjour M^e Fortier,

Il semble qu'il y ait eu un regrettable malentendu.

Dans le dossier de l'action collective concernant le Faubourg Mena'sen, j'ai accepté dès juillet 2022, à titre d'ancien membre, d'agir comme témoin et même de signer une déclaration sous serment circonstanciée.

Après l'obtention du jugement d'autorisation de l'action collective en dommages-intérêts en janvier 2024, j'avais accepté d'agir en qualité de demandeur dans le cadre de l'action dérivée. Vous m'aviez transmis copie de l'action collective et de l'action dérivée avant de les déposer. Je réalise aujourd'hui que je n'étais pas conscient de toutes les implications de ce choix.

Depuis le vendredi 10 mai 2024, mon nom circule dans les médias locaux en lien avec l'action dérivée. Je ne pensais pas que cette situation allait me stresser autant jusqu'à m'en faire perdre le sommeil. Je crains aussi d'être poursuivi en dommages-intérêts pour atteinte à la réputation par les défendeurs et les acheteurs-mis en cause.

Dans le dossier de l'action dérivée, je n'ai pas souhaité vous remplacer comme avocat me représentant, ni confier le dossier de l'action dérivée à un autre avocat. C'est plutôt moi qui souhaite simplement être remplacé comme demandeur dans l'action dérivée. Mon manque de familiarité avec les procédures judiciaires ne m'a peut-être pas permis d'être parfaitement clair à cet égard.

Par conséquent, pourriez-vous faire le nécessaire pour me remplacer en tant que demandeur dans l'action dérivée.

De mon côté, je demande à M^e Marco Morin, à qui j'envoie une copie conforme du présent courriel, de faire le nécessaire pour annuler l'avis de substitution de procureur et de ne plus communiquer avec moi. Je confirme n'avoir jamais consciemment donné à M^e Marco Morin le mandat de me représenter à titre de demandeur dans le cadre de l'action dérivée. Quoi qu'il en soit je révoque tout mandat que je pourrais lui avoir donné.

Enfin, je confirme que je maintiens ma participation, en tant que témoin seulement, dans le cadre de l'action collective et de l'action dérivée.

En espérant que les explications qui précèdent soient claires, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,

Raynald Bélanger

c.c. : M^e Marco Morin, Bernier Fournier, avocats

Action dérivée no 2

Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

Sam 2024-05-25 13:21

À :Johanne Proulx <joulx@hotmail.com>;Mado Brochu <madbrouchu@yahoo.ca>;france-lacasse@hotmail.com
<france-lacasse@hotmail.com>;Clément Mercier <mercierc@videotron.ca>;danyelbouffard
<danyelbouffard@gmail.com>

(27)

📎 1 pièces jointes (540 ko)

Faubourg Menasen Demande autorisation Action derivée Robert Montour 2024-05-24bispost.pdf;

Bonjour à tous,

En cette belle journée ensoleillée, j'espère que vous vous portez bien.

Vous trouverez ci-joint copie en format PDF de l'**Action dérivée no 2** (no de dossier 450-17-009126-245; Demandeur = **Robert Montour**) déposée au greffe de la Cour supérieure hier après-midi.

L'**Action dérivée no 1** (no de dossier 450-17-009099-244; Demandeur = **Raynald Bélanger**) a été déposée au greffe de la Cour supérieure le 26 avril 2024.

L'**Action dérivée no 1** a été signifiée aux parties le 26 avril 2024 par l'intermédiaire de la plateforme **Todoc**.

Heureusement pour nous, l'**Action dérivée no 1** n'est pas encore inscrite au rôle de la chambre civile de la Cour supérieure. Et vraisemblablement, elle ne le sera pas.

Pour inscrire au rôle l'**Action dérivée no 1**, il faut déposer un **procès-verbal de signification établi par un huissier**, ce que je n'avais pas encore fait et que je ne ferai jamais...

L'**Action dérivée no 2** sera signifiée aux parties dès le lundi 27 mai 2024 par l'intermédiaire d'un huissier qui déposera au greffe ses procès-verbaux de signification.

L'**Action dérivée no 2** sera donc inscrite au rôle en bonne et due forme.

Ensuite, le juge coordonnateur de la Cour supérieure du Québec va assigner

ce dossier à un juge qui va convoquer les parties à une première conférence de gestion d'instance.

28

Quant à l'**Action dérivée no 1**, elle devrait tomber dans les oubliettes judiciaires.

Dans l'immédiat, je n'ai pas l'intention de répondre à **Me Marco Morin**. Je vais probablement confier cette tâche à un confrère d'un grand cabinet d'avocats.

Inutile de dire que sa menace de me dénoncer au syndic du Barreau ne m'impressionne guère.

Non seulement **Me Marco Morin** m'a-t-il adressé des reproches injustifiés dans sa lettre datée du 21 mai 2024 mais au moyen de l'**Avis de substitution de procureur** portant la même date, il a tenté de s'emparer du dossier de l'**Action dérivée** qui découle de l'**Action collective**.

La démarche de **Me Marco Morin** est illogique.

Il ne peut m'interdire de communiquer avec **Raynald Bélanger**. Ce dernier était déjà (ne sera plus?) un témoin important dans le cadre de l'**Action collective**.

Il ne peut exiger que je lui transmette le dossier de l'**Action dérivée no 1** parce qu'apparemment son soi-disant "client" n'aurait jamais été mon client.

Qui plus est, ce "client" veut sortir de ce dossier qui le stresse et lui fait perdre le sommeil.

Raynald Bélanger n'avait pas encore signé de convention d'honoraires et ne m'a jamais versé d'honoraires.

Me Marco Morin ne peut se servir de l'acte de procédure que j'ai rédigé parce qu'en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur* (Canada), je suis le seul et unique titulaire des droits d'auteur sur ce document, ce que **Me Marco Morin** ignore probablement.

Par conséquent, il lui est interdit de s'en servir sans mon autorisation. S'il le fait, il sera passible de poursuite en dommages-intérêts pour violation de droit d'auteur.

Cet incident nous rend un fier service. Pour des raisons qui restent à élucider, **Raynald Bélanger** n'est plus, s'il l'a déjà été, un témoin ou un demandeur fiable.

29

Qu'il s'agisse de l'**Action collective** ou de l'**Action dérivée**, pareil dérapage semblable de sa part en plein procès aurait pu être désastreux.

Au tour de Robert Montour de nous aider dans ce détour sans retour.

Pour toute question concernant les dossiers de l'**Action collective** et de l'**Action dérivée no 2**, n'hésitez pas à me contacter par courriel à l'adresse louis@louisfortier.com ou par téléphone au numéro (418) 572-2146.

Bonne lecture, bonne fin de semaine et au plaisir!

Louis Fortier

Mise en demeure

Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

Lun 2024-05-27 09:40

À :mmorin@bernierfournier.com <mmorin@bernierfournier.com>;marco.morin@mlavocats.ca
<marco.morin@mlavocats.ca>

30

📎 1 pièces jointes (254 ko)

Dossier Menasen Lettre Me Marco Morin 2024-05-27.pdf;

À qui de droit,

Prière de prendre connaissance de la Mise en demeure ci-jointe et d'en
accuser réception.

Merci!

LF

Traduction et rédaction juridiques

STILUS POTENTIOR QUAM GLADIUS

1075, rue Rostand, bureau 1, Sherbrooke (Québec) Canada J1J 4P3

Tél. : (819) 829-0800 • Téléc. : (819) 829-0729 • Sans frais : 1-866-281-1961 • Cell. : (819) 572-2146 • Courriel : louis@louisfortier.com • www.louisfortier.com

Sherbrooke (Québec), le 27 mai 2024

M^c Marco Morin
BERNIER FOURNIER INC.
651, rue Lindsay
Drummondville (Québec)
J2B 1J1
mmorin@bernierfournier.com

SOUS TOUTES RÉSERVES
PAR COURRIEL

Objet : Raynald Bélanger et al. c. Michel Fortin et al., Demande d'autorisation pour exercer une action dérivée aux conclusions multiples et pour être désigné représentant datée du 26 avril 2024 – N° de dossier : 450-17-009099-244

Mise en demeure

M^c Morin,

Dans le dossier cité en rubrique, nous accusons réception des documents suivants :

- a) avis de substitution de procureur daté du 21 mai 2024;
- b) courriel daté du 21 mai 2024;
- c) courriel daté du 23 mai 2024; et
- d) lettre datée du 21 mai 2024 mais reçue le 23 mai 2024.

Les documents susmentionnés contiennent des renseignements soit incomplets soit inexacts.

Une analyse stylométrique de ceux-ci soulèvent moult interrogations, notamment quant à leur origine et à leur logique.

Pour les fins des présentes, nous ne retiendrons que trois (3) points.

1. Interdiction de communiquer avec Monsieur Raynald Bélanger

Vous ne pouvez tout simplement pas nous interdire de communiquer avec Monsieur Raynald Bélanger.

32

Monsieur Raynald Bélanger est témoin dans une affaire où nous occupons pour la partie demanderesse : *Johanne Proulx et al. c. Michel Fortin et al.*, Action collective en dommages-intérêts (n° de dossier 450-06-000002-224; 2024 QCCS 239 (jugement d'autorisation); 2024 QCCS 1686 (jugement sur la demande d'approbation de l'avis aux membres).

Dans le dossier de l'Action collective, Monsieur Raynald Bélanger a signé une déclaration de 12 pages circonstanciée, assermentée et datée du 27 janvier 2023 (**pièce P-16**).

Dans un autre dossier connexe, il aurait même signé une déclaration enregistrée sur support vidéo.

2. Droits d'auteur

Dans le dossier du Faubourg Mena'sen, l'Action dérivée découle de l'Action collective. Il s'agit d'un dossier complexe dans lequel vous ne sauriez prétendre remplacer le soussigné.

En vertu de la *Loi sur le droit d'auteur* (Canada), L.R.C. (1985), ch. C-42, le soussigné est le seul et l'unique titulaire des droits d'auteur sur l'ensemble des actes de procédure qu'il a rédigés.

3. Mise en demeure

En conséquence, par la présente, **nous vous interdisons formellement d'utiliser ce qui suit ou de vous en servir, et ce, à quelle que fin que ce soit : tout acte de procédure rédigé par le soussigné dans le cadre de l'Action collective ou de l'Action dérivée, notamment la Demande d'autorisation pour exercer une action dérivée aux conclusions multiples et pour être désigné représentant datée du 26 avril 2024 (n° de dossier : 450-17-009099-244) et mentionnée en rubrique.**

À défaut pour vous de vous conformer à cette interdiction formelle, nous avons la ferme intention d'exercer tous les recours disponibles, notamment une **Action en dommages-intérêts pour violation de droits d'auteur** (autrement dit : plagiat).

Pour toute question concernant le présent dossier, n'hésitez pas à nous contacter par courriel à l'adresse louis@louisfortier.com ou par téléphone au numéro (819) 572-2146.

Veuillez agir en conséquence.

Louis Fortier

Louis Fortier

Avocat, trad. a. et adm. a.

LF/cr

c.c. : Madame Johanne Proulx, Demanderesse dans le dossier de l'Action collective et Intervenante dans le dossier de l'Action dérivée

Monsieur Danyel Bouffard, représentant de l'Association Sauvons Mena'sen, Personne intéressée dans les dossiers de l'Action collective et de l'Action dérivée

Dossier du Faubourg Mena'sen - Action dérivée

Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

Mar 2024-05-28 14:10

À :Raynald Bélanger <belangerraynald@bell.net>

Bonjour Monsieur Bélanger,

J'espère que vous vous portez bien.

Dans le dossier cité en rubrique, un simple appel téléphonique ou courriel de votre part aurait été apprécié.

Hier matin, afin de savoir comment agir dans les circonstances, j'ai communiqué avec le Bureau du syndic du Barreau du Québec.

J'ai eu une conversation téléphonique avec Me Claude-Henri Grignon.

Me Grignon m'a expliqué que, selon la situation que je lui ai exposée, je suis encore votre avocat et vous êtes encore mon client.

Voici le numéro de téléphone de Me Claude-Henri Grignon :

(514) 954-6969.

N'hésitez pas à le contacter.

Il saura vous rassurer.

Je dois simplement obtenir des instructions écrites de votre part.

Par conséquent, auriez-vous l'extrême obligeance de me faire savoir sans délai, par retour du courriel, quelles sont vos intentions relativement à l'**Action dérivée** datée du 26 avril 2024 dans laquelle vous êtes le **Demandeur**.

J'ai cru comprendre que la simple mention de votre nom dans les médias locaux en relation avec l'**Action dérivée** vous aurait stressé beaucoup plus que vous l'auriez pensé.

Voulez-vous vous **retirer totalement du dossier** en tant que **Demandeur**?

Voulez-vous **rester dans le dossier** en tant que **Demandeur**?

33

Si vous **restez dans le dossier** en tant que **Demandeur**, votre nom restera associé à l'**Action dérivée** comme le nom de Madame Johanne Proulx est associé à l'**Action collective** en dommages-intérêts qui a été autorisée dans le dossier du Faubourg Mena'sen.

De plus, si vous **restez dans le dossier** en tant que **Demandeur**, vous ne recevrez aucune somme d'argent.

Comme je vous l'ai expliqué à maintes reprises, l'objectif de la démarche judiciaire est de remettre le Faubourg Mena'sen dans la situation dans laquelle il se trouvait avant d'être victime de fraude en 2021-2022.

Si vous restez dans le dossier en tant que **Demandeur**, voulez-vous confier à un autre avocat le mandat de l'**Action dérivée**?

Merci de me répondre dans les plus brefs délais.

Salutations distinguées!

Louis Fortier

TR: Mise en demeure

Me Marco Morin <mmorin@bernierfournier.com>

Lun 2024-05-27 13:41

À :syndic@barreau.qc.ca <syndic@barreau.qc.ca>

Cc :Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

📎 1 pièces jointes (254 ko)

Dossier Menasen Lettre Me Marco Morin 2024-05-27.pdf;

Syndic du Barreau,

Bonjour,

Le 21 mai 2024, j'ai notifié à Me Fortier un avis de substitution.

Effectivement, son ancien client prétant ne pas avoir donné de mandat à Me Fortier pour agir dans le dossier de demande d'autorisation pour l'action dérivée.

Par la suite je lui ai transmis une correspondance l'informant que mon nouveau client ne désire plus avoir de contact avec son ancien avocat concernant le dossier où Me Fortier occupait.

J'ai également renouvelé cette demande le vendredi 24 mai 2024, car il y a des délais qui courent.

Plutôt que de me faire connaître les modalités de la remise du dossier, mon confrère me transmet la lettre en pièce jointe.

Je m'adresse à vous non pas pour porter plainte contre Me Fortier, mais plutôt dans l'espoir que le Syndic du Barreau pourra lui rappeler ses obligations professionnelles.

Je crois sérieusement que Me Fortier ne comprend tout simplement pas.

Je n'ai aucun autre intérêt que celui de mon nouveau dossier. Je n'avais aucune idée du fait que mon client puisse être un de ces témoins dans un autre dossier. De toute façon, ce nouvel élément ne change aucunement les obligations de Me Fortier de me remettre de dossier ou il a été substitué.

Cordialement,

Me Marco Morin

Avocat

651, rue Lindsay
Drummondville (QC) J2B 1J1

Ligne directe : 819-850-4987
T : 819-475-5122 poste 209
F : 819-474-5395

BERNIER FOURNIER
AVOCATS

[www.bernierfournieravocats.com]



Désistement de l'action dérivée dossier Menas'en

36

Raynald Bélanger <belangerraynald@bell.net>

Mar 2024-05-28 15:37

À :Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

Bonjour Me Fortier,

J'aimerais vous signifier à nouveau que le 21 mai 2024, je me suis retiré comme demandeur de l'action dérivée que vous avez déposée en Cour le 26 avril 2024.

De plus, je ne veux aucunement être associé à toutes autres demandes concernant le dossier Menas'en.

Je vous prie de respecter ma décision.

Raynald Bélanger

Envoyé de mon iPad

Précisions

Raynald Bélanger <belangerraynald@bell.net>

Mar 2024-05-28 15:49

À :Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

Bonjour,

Je peux vous affirmer que Me Marco Morin n'a aucunement l'intention de s'emparer du dossier de Menas'en en ce qui concerne l'action dérivée.

S'il vous demande des documents à ce sujet c'est pour les examiner afin de s'assurer que je serai protégé de toutes poursuites éventuelles. *B.J.!*

Je vous demande votre collaboration afin que ce dossier se règle rapidement et éviter des délais inutiles.

Envoyé de mon iPad

36
37

TR : Mise en demeure

38

Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

Mar 2024-05-28 16:59

À : Johanne Proulx <joulx@hotmail.com>; france-lacasse@hotmail.com <france-lacasse@hotmail.com>; Clément Mercier <mercierc@videotron.ca>; danyelbouffard <danyelbouffard@gmail.com>

📎 1 pièces jointes (254 ko)

Dossier Menasen Lettre Me Marco Morin 2024-05-27.pdf;

Bonjour à tous,

Si j'hésite à affubler Me Marco Morin d'un quelconque qualificatif, c'est que l'embarras du choix m'étourdit.

Par conséquent, je vais m'abstenir.

"prêtant" au lieu de "prétend"

"a" au lieu de "à"

"ou" au lieu de "où"

"car il y a des délais qui courent"; il y a toujours "des délais qui courent"

"Je n'ai aucun autre que celui de mon nouveau dossier"

"les obligations de me remettre de dossier"

encore "ou" au lieu de "où"

Ne pas se relire c'est grave; ne pas réfléchir, c'est gravissime!

D'après ce que Raynald Bélanger m'a affirmé de vive voix cet après-midi au cours d'une conversation téléphonique et d'après ce qu'il m'a écrit par courriel par après, il n'a jamais demandé à Me Marco Morin d'envoyer un Avis de substitution. Il ne veut tout simplement pas être demandeur dans une action dérivée. Il craint d'être poursuivi en diffamation.

En quoi la démarche de Me Marco Morin répond-t-elle au souhait de Raynald Bélanger?

Difficile à suivre.

La notice biographique de Me Marco Morin indique qu'il a été lieutenant-colonel

dans les Forces armées canadienne. Face à la poutine Victoriaville, le Poutine de La Russie n'a qu'à bien se tenir.

39

Chaque ville compterait-elle un "avocat dont il ne faut pas prononcer le nom"?

À+!

Ludovicus

De : Me Marco Morin <mmorin@bernierfournier.com>

Envoyé : 27 mai 2024 13:41

À : syndic@barreau.qc.ca <syndic@barreau.qc.ca>

Cc : Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

Objet : TR: Mise en demeure

Syndic du Barreau,

Bonjour,

Le 21 mai 2024, j'ai notifié à Me Fortier un avis de substitution.

Effectivement, son ancien client prêtant ne pas avoir donné de mandat à Me Fortier pour agir dans le dossier de demande d'autorisation pour l'action dérivée.

Par la suite je lui ai transmis une correspondance l'informant que mon nouveau client ne désire plus avoir de contact avec son ancien avocat concernant le dossier où Me Fortier occupait.

J'ai également renouvelé cette demande le vendredi 24 mai 2024, car il y a des délais qui courent.

Plutôt que de me faire connaître les modalités de la remise du dossier, mon confrère me transmet la lettre en pièce jointe.

Je m'adresse à vous non pas pour porter plainte contre Me Fortier, mais plutôt dans l'espoir que le Syndic du Barreau pourra lui rappeler ses obligations professionnelles.

Je crois sérieusement que Me Fortier ne comprend tout simplement pas.

Je n'ai aucun autre intérêt que celui de mon nouveau dossier. Je n'avais aucune idée du fait que mon client puisse être un de ces témoins dans un autre dossier. De toute façon, ce nouvel élément ne change aucunement les obligations de Me Fortier de me remettre de dossier ou il a été substitué.

Cordialement,

Me Marco Morin

Avocat

651, rue Lindsay
Drummondville (QC) J2B 1J1

Ligne directe : 819-850-4987
T : 819-475-5122 poste 209

Mena'sen | Action dérivée [TCJ-IMANAGE.FID2191454]

40

Louis Morin <louis.morin@groupepetcj.ca>

Ven 2024-05-31 11:35

≠ Marco

À : Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

Cc : Yannick Crack <Yannick.Crack@groupepetcj.ca>

Me Fortier,

Serait-il possible d'obtenir copie de la 2^e procédure en « action dérivée » qui aurait été signifiée à notre cliente ?

Meilleures salutations,

Louis Morin

Avocat

Lawyer

t. 819 791.3326 #4443 | 855 633.6326

c. 819 943.3110 | f. 819 791.3328

[Lien vers ma vCard](#)



Brossard Laval Montréal Québec Saint-Hyacinthe Sherbrooke

f in @

[AVIS DE CONFIDENTIALITÉ](#) | [CONFIDENTIALITY NOTICE](#)

Re: Mena'sen | Action dérivée [TCJ-IMANAGE.FID2191454]

41

Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

Ven 2024-05-31 12:02

À : ~~Louis Morin~~ <louis.morin@groupepcj.ca>

≠ *Marc*

Cc : Yannick Crack <Yannick.Crack@groupepcj.ca>

📎 1 pièces jointes (540 ko)

Faubourg Menasen Demande autorisation Action derivee Robert Montour 2024-05-24bispost.pdf;

Bonjour M^e Morin,

Vous trouverez ci-joint le fichier en format PDF de l'Action dérivée no 2.

Demandeur dans l'Action dérivé no 1, Monsieur Raynald Bélanger, un aîné vulnérable, a été victime d'intimidation.

Par conséquent, il a demandé à se retirer du dossier.

Il a été remplacé par Monsieur Robert Montour, qui, lui aussi, a fait l'objet d'une tentative d'intimidation.

Cette fois-ci, l'intimidateur a échoué lamentablement...

Pour toute question concernant le présent courriel, n'hésitez pas à me contacter par courriel à l'adresse louis@louisfortier.com ou par téléphone au numéro (819) 572-2146.

Prière d'accuser réception du présent courriel.

Sincères remerciements et salutations distinguées!

Louis Fortier

Louis Fortier

Avocat, traducteur agréé (OTTIAQ et ATA) et administrateur agréé (OAAQ)

Demande de Me Marco Morin visant Me Louis Fortier

42

Louis Fortier <louis@louisfortier.com>

Ven 2024-05-31 15:06

À :Richard Patrick (Syndic) <prichard@barreau.qc.ca>

Me Richard,

Suite à la conversation téléphonique que nous avons eue ce matin, auriez-vous l'extrême obligeance de me transmettre copie de la demande que Me Marco Morin vous a transmise.

Merci et bonne fin de semaine!

Louis Fortier

*Accusé de réception
suivi*